

FAQ EMBARQUEMENT IMMÉDIAT

Programme de voyages à
destination des jeunes architectes

EMBARQUEMENT IMMÉDIAT – FAQ

QUI PEUT CANDIDATER ?

Y a-t-il un âge limite pour candidater ?

Oui, il faut être âgé·e de 35 ans ou moins au premier jour de l'année de l'appel à candidature, soit au 1er janvier 2026. Ainsi, un·e candidat·e fêtant ses 36 ans entre le 2 janvier 2026 et le 31 décembre 2026 peut candidater.

Peut-on candidater en équipe ?

Oui, il est possible de former des équipes de deux personnes. L'accompagnement financier est dédié à des projets : il est donc le même pour les candidat·es qui partent seul·es ou en tandem.

Peut-on candidater si on est diplômé·e d'une autre discipline que l'architecture ou si on est diplômé·e d'un autre pays ?

Pour des raisons administratives, les candidat·es admis·es à candidater doivent être titulaires d'un diplôme obtenu au sein de l'une des 21 ENSA françaises (dont les ENSAP de Bordeaux et Lille). Cela est également valable pour le/la représentant·e d'un duo si les architectes voyagent en tandem. En revanche, ces tandems peuvent être composés d'un·e deuxième architecte ou d'un·e jeune praticien·ne ou chercheur·se œuvrant dans le cadre d'une autre discipline, ou même d'une école en dehors des frontières françaises. Il leur est possible d'intégrer le duo candidat, qu'elles et ils soient jeunes paysagistes, urbanistes, écologues, géographes, ou encore artistes, cinéastes, sociologues, etc. à condition d'avoir 35 ans ou moins au 1er janvier 2026 (pour le deuxième membre du tandem, seule la condition de l'âge s'applique également).

Peut-on candidater si on est encore étudiant·e ?

Non, le programme Embarquement immédiat est réservé aux architectes ayant obtenu leur diplôme d'état (ADE) depuis le 1er janvier 2016.

Peut-on candidater sans être titulaire d'une HMONP ?

Oui, l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre n'est pas requise pour candidater. Il faut simplement être diplômé ADE d'une des 21 ENSA françaises, dont les ENSAP de Bordeaux et Lille.

Les architectes diplômé·es de l'Ecole Spéciale d'Architecture peuvent-ils candidater ?

Malheureusement, pour des raisons purement administratives, les diplômé·es de l'ESA ne font pas partie des architectes étant admis·es à candidater. En revanche, ces candidat·es peuvent choisir de former un duo avec un·e candidat·e « mandataire » diplômé·e d'une des 21 ENSA.

Quelle est la date à prendre en compte concernant le critère « diplômé·e depuis moins de 10 ans » ? Le diplôme pris en compte est-il le DE d'architecte ou la HMONP ?

Les candidat·es doivent être titulaires du DE d'architecte depuis moins de 10 ans au premier jour de l'année de l'appel à candidature, soit le 1er janvier 2016. Sont donc concerné·es les personnes ayant obtenu leur DE à compter du 1er janvier 2016, qu'ils soient ou non titulaires d'une HMONP. Ainsi, un·e candidat·e ayant obtenu son DE le 31 décembre 2015 n'est pas éligible, même s'il ou elle est âgé·e de 35 ans ou moins au 1er janvier 2026.

Faut-il remplir les deux critères, soit 35 ans maximum au 31 décembre 2026, ET diplômé depuis moins de 10 ans ?

Oui, il faut remplir ces deux conditions pour candidater au programme Embarquement immédiat. Ainsi un·e candidat·e ayant obtenu son diplôme et ayant 35 ans ou moins au 1er janvier 2016 est éligible. En revanche, un·e candidat·e étant titulaire du DE d'architecte au 1er janvier 2016 ou après mais ayant plus de 36 ans au 1er janvier 2026 ne peut pas candidater.

QUEL SOUTIEN ?

Quel est le soutien proposé par Embarquement immédiat aux lauréat·es ?

Embarquement immédiat propose deux types de soutiens : un soutien financier et un accompagnement curatorial.

L'aide financière est fournie sous la forme d'un défraiement journalier fixé à 150 euros/jour tout compris (transports, hébergement, nourriture et matériel utilisé pour le projet de restitution) dans la limite de six semaines de voyage (soit un total de 6 300 euros pour un voyage de 6 semaines). Cette aide financière sera calculée au prorata du nombre de jours passés à voyager.

Embarquement immédiat est aussi un cadre curatorial pour aider les lauréat·es à formuler, conduire et restituer leur projet de voyage. Plusieurs étapes viendront scander cet accompagnement. Pendant la durée des voyages, un·e référent·e sera disponible pour répondre aux questions des lauréat·es, sachant que chaque voyage fera l'objet d'un accompagnement pour diffuser « en live » les pérégrinations des voyageur·ses via les réseaux sociaux et une plateforme dédiée au projet. Une troisième rencontre sera organisée à l'issue des voyages afin d'aider les lauréat·es à préparer leur projet de restitution qui sera remis un mois plus tard, en septembre 2027.

Quand est-ce que cette somme sera versée aux lauréat·e et quelles conditions faut-il remplir pour la recevoir ?

Le montant versé à chaque lauréat·e ou tandem sera calculé sur en fonction de la durée du voyage telle que prévue et précisée dans le dossier de candidature, sur la base du nombre de jours passés à voyager. Le défraiement journalier est fixé à 150 euros/jour tout compris (transports, hébergements, nourriture et matériel utilisé pour le projet de restitution). 70% du montant total sera versé à chaque lauréat·e ou tandem avant le voyage, et le solde de 30% au retour du voyage, le tout sur présentation des justificatifs dans les 30 jours. Par ailleurs, la responsabilité en revient aux lauréat·es de déclarer cette allocation auprès des impôts dans le cadre de leur déclaration sur le revenu car l'allocation est imposable.

Si le voyage dure moins longtemps que six semaines, est-il néanmoins possible de recevoir l'enveloppe de 6 300 euros, par exemple pour financer la restitution ?

Non, l'enveloppe financière est calculée au prorata du nombre de jours passés à voyager. La restitution est comprise dans ce défraiement journalier. La durée du voyage et la restitution imaginée par les candidat·es doivent donc être présentées dans le dossier de candidature. De plus, les lauréat·es sont encouragé·es à imaginer une restitution « légère » et peu coûteuse.

Est-il possible de compléter le soutien financier avec ses deniers personnels ?

Oui, si cela s'avère nécessaire. Pour autant, les lauréat·es sont encouragé·es à ne pas dépasser cette enveloppe en privilégiant des modes de transports si possible économes, sachant que l'avion est proscrit. Quant à l'hébergement, est fortement recommandé de préférer des chambres d'hôtes à des hôtels, à la fois pour des questions financières mais aussi pour prendre contact avec le réseau d'habitant·es des destinations choisies.

Si le voyage est écourté ou prolongé, la somme reçue est-elle susceptible d'être revue à la hausse ou à la baisse ?

Qu'ils soient écourtés ou prolongés, les voyages doivent avoir lieu entre le 1er février et 31 août 2027. L'enveloppe financière est calculée au prorata du nombre de jours indiqués dans la candidature et 70% de la somme totale sera versée préalablement au voyage : il est donc préférable de ne pas l'écourter, sauf urgence majeure bien sûr. Si les voyageur·ses souhaitent prolonger leur voyage, c'est possible mais la somme versée ne sera pas revue à la hausse.

La somme de 150 euros/jour est-elle la même pour les lauréat·es voyageant seul·es ou en tandem ?

L'accompagnement financier est attribué à des projets et il est donc identique pour les lauréat·es ayant choisies de voyager seul·es ou en tandem.

L'organisation des frais des déplacements et d'hébergement sont-ils pris en charge par Embarquement

immédiat ou par les lauréat·es ?

Les frais de transport et d'hébergement sont compris dans le défraiement proposé par Embarquement immédiat. L'itinéraire ainsi que les réservations des billets de transport et d'hébergement seront donc pris en charge par les lauréat·es une fois versé l'acompte de 70% du montant alloué au voyage.

Si les lauréat·es bénéficient de moyens de transports ou de solutions d'hébergement gratuites ou au contraire plus onéreuses que ceux d'autres équipes, est-ce que le montant alloué au voyage peut être revu à la baisse ou à la hausse ?

Non, le montant alloué au voyage (150 euros/jour) est fixe quels que soient les modes de transports et les solutions d'hébergement choisis. Seul le montant total alloué à chaque voyageur ou tandem variera en fonction du nombre de jours passés à voyager, dans la limite de 6 semaines de voyage.

QUELS VOYAGES ?

Quelle destination choisir et est-il possible de cumuler plusieurs destinations ?

Les destinations doivent être choisies sur le territoire des 46 pays qui composent le Conseil de l'Europe. Il est possible d'embarquer vers une unique destination ou vers plusieurs destinations si la problématique choisie le requiert. Ces différentes destinations peuvent être des points d'étapes choisis dans un même pays ou dans différents pays du continent européen, dont la France. Destinations et itinéraires doivent être présentés dans le dossier de candidature, même s'il est possible de les modifier au cours du voyage, au fil des rencontres et de l'avancée des explorations.

Les voyages doivent-ils être considérés comme des boucles comprenant les allers et les retours (d'un point A au point A) ou peuvent-ils être des trajets (d'un point A à un point B) ?

Embarquement immédiat porte sur des voyages autant que sur les destinations choisies. Cela signifie que les candidat·es devront présenter un voyage complet, depuis un point d'arrivée jusqu'à la destination finale, sans oublier les points d'étapes (et les modalités de transport choisies entre ces points d'étapes), ainsi que le retour en France, qu'il s'agisse de trajets ou de boucles. Il est simplement demandé aux candidat·es qui choisissent de faire "une boucle", entendu de revenir sur leurs pas pour rentrer en France, de réfléchir - et partager au moment de la restitution - à la façon dont le voyage a enrichi cet itinéraire retour, voir désaxé leur regard sur ce trajet familier parce que parcouru à l'aller.

Le retour en France fait-il partie du voyage ?

Oui, le retour en France est compris dans le voyage mais il ne doit pas être un simple parcours accéléré en sens inverse. Les lauréat·es peuvent choisir de parcourir le même itinéraire ou de revenir en France via un autre itinéraire, tant que ce voyage-retour enrichit leurs observations et leurs recherches.

Quand est-ce que ce voyage doit avoir lieu ?

Les voyages seront effectués entre le 1er février et le 31 août 2027.

Combien de temps dure le voyage ?

Le soutien financier est fixé pour un voyage de 4 à 6 semaines maximum, sachant qu'il est calculé au prorata du nombre de jours passés à voyager.

Le voyage peut-il excéder six semaines ?

Le voyage doit de préférence être conduit sur 4 à 6 semaines consécutives entre le 1er février et le 31 août 2027 afin que toutes les voyageur·ses bénéficient tant que possible de conditions de voyage similaires. Pour les lauréat·es souhaitant étendre ce voyage, l'aide financière ne peut être revue à la hausse et le voyage doit être mené, quelle que soit sa durée, entre le 1er février et le 31 août 2027.

Les réservations des transports sont-elles faites par Embarquement Immédiat ou par les lauréat·es ?

L'itinéraire ainsi que les réservations des billets de transport sont pris en charge par les lauréat·es une fois reçu l'acompte de 70% du montant alloué au voyage. Comme précisé plus haut, les lauréat·es devront privilégier des modes de transports doux et si possible économes : l'avion est proscrit, les déplacements pouvant être effectués en train, en bateau, à moto, à vélo, en van, même en voiture. Mais nous insistons sur le fait que les transports décarbonnés seront valorisés dans le choix des lauréats. Si l'utilisation d'une voiture est possible, cela doit être ponctuel et non le moyen de transport principal. Les lauréat·es doivent garder à l'esprit que les modes de transport choisis font partie intégrante du projet de restitution, qui devra notamment préciser comment l'expérience et le rythme du voyage ont nourri le projet.

Qui se charge de réserver l'hébergement : Embarquement immédiat ou les lauréat·es ?

Le choix des structures d'hébergement et les réservations sont à la charge des lauréat·es. Comme précisé plus haut, il est fortement recommandé de préférer des chambres d'hôtes à des hôtels, à la fois pour des questions financières mais aussi pour prendre contact avec le réseau d'habitant·es des destinations choisies.

Faut-il prévoir de rencontrer des gens sur place ?

Oui, il est recommandé de contacter en amont des personnes clés en rapport avec la problématique choisie. Bien entendu, au fil du voyage, ces contacts peuvent mener à d'autres rencontres, imprévues, qui participeront à nourrir le projet.

QUELLE PROBLÉMATIQUE ?

Quelle problématique présenter ?

Si les ou la destination(s) choisie(s) forme(nt) le contexte d'application des problématiques des lauréat·es, le voyage fait aussi partie intégrante de leur problématique.

Avant tout, les lauréat·es sont invité·es à définir une problématique au regard d'enjeux contemporains à l'œuvre en Europe, comme la transition écologique, le réemploi des ressources in situ, les politiques et conditions de production du logement, l'étalement urbain ou le retrait du trait de côte, la transformation du patrimoine existant, la décarbonation des villes et des mobilités, l'aménagement d'espaces publics en faveur de l'intérêt général, la revitalisation de zones rurales ou de pratiques vernaculaires, les évolutions démographiques et les migrations, etc. Avec une première édition prévue en 2027, année marquant les 50 ans de la loi du 3 janvier 1977, qui a défini, en France, l'architecture comme « expression de culture » d'intérêt public, le projet Embarquement immédiat est aussi l'occasion d'explorer la façon dont l'architecture se met au service de l'intérêt général et de la justice sociale au sein des frontières de nos voisins européens. L'objectif est de constituer (à terme) un nouveau panorama européen des mutations et des réflexions qui, aujourd'hui, à l'échelle d'une ville, d'un territoire, d'un pays ou du continent, transforment nos manières de faire.

Outre cette problématique questionnant la condition du territoire européen et ses évolutions, les lauréat·es sont invité·es à intégrer le voyage dans ce questionnement, en précisant comment l'expérience et le rythme du voyage ont impacté leur analyse.

Comment recueillir et analyser les données relatives à la problématique choisie ?

Les candidat·es devront intégrer à leur dossier de candidature des précisions sur le protocole de recueil et d'analyse des données qu'ils souhaitent mettre en place durant leur voyage. Dessins, croquis, photos, représentations cartographiques, vidéos, enregistrements sonores, etc. : tous les médias et outils de représentation sont envisageables sous réserve d'être légers et économes.

Est-il possible de changer la problématique en cours de route ?

Oui, il sera possible de faire évoluer la problématique au cours du voyage, en accord et après discussion avec l'équipe d'Embarquement immédiat.

Les projets de recherche en cours sont-ils éligibles à Embarquement immédiat ?

Oui, les problématiques issues de projets de recherche menés par les lauréat·es sont éligibles, quel que soit leur cadre (recherche-action, Cifre, thèse, etc.), aux conditions suivantes : que le voyage proposé n'ait pas

été conduit au préalable, que la problématique et le dossier de candidature répondent aux critères définis par Embarquement immédiat, et enfin que la restitution proposée à l'issue du voyage ne soit pas un simple résumé de la recherche en question mais bien un projet conçu spécialement dans le cadre d'Embarquement Immédiat (ce projet pouvant bien sûr servir à enrichir la recherche en cours).

QUELS ÉLÉMENTS POUR LA CANDIDATURE ?

Pouvez-vous nous préciser les modalités de rendu et les attentes de la candidature ?

Les rendus se font exclusivement via le formulaire en ligne dans une section prévue à cet effet sur la plateforme d'Embarquement immédiat, qui sera ouverte du 1er octobre 2026, 19h jusqu'au 5 novembre 2026, 23h59.

Ce formulaire vous demande de préciser :

- Dans un premier temps : nom(s) / prénom(s) / email / téléphone / diplôme(s) obtenu(s) en (date) à (école).
- Dans un second temps : joindre un PDF au format A4 (10 pages et 5 Mo maximum) comprenant :
 - un titre et un texte de présentation synthétique du projet exposant la problématique, la pertinence du ou des territoires choisis au regard de la condition européenne.
 - un parcours de voyage composé d'une ou plusieurs destinations accessibles en train, en bateau, à pied ou à vélo, même en voiture, l'avion étant exclu.
 - un protocole léger d'enquête et de recueil des données privilégiant des outils utilisés quotidiennement plutôt que du matériel sophistiqué (décrire ce protocole et préciser s'il sera mené à l'aide de dessins, croquis, photos, vidéos, enregistrements sonores, textes, etc.) ainsi qu'une présentation des acteurs locaux à rencontrer sur place pour faciliter l'enquête sur le terrain.
 - un budget estimatif des coûts du voyage (1 tableau précisant les prix estimés des moyens de transport + hébergement + nourriture).
 - un projet de restitution au retour de leur voyage pour partager la problématique explorée, l'analyse qui en découle, ainsi que l'expérience du voyage. Les candidat·es devront préciser la/les forme(s) que prendra ce projet de restitution. Documents graphiques ou cartographiques, textes, vidéos, etc. : les formats choisis sont laissés au libre choix des candidat·es qui devront privilégier une restitution légère et économique.

En plus du dossier, il vous sera demandé une copie ou attestation de votre diplôme, une copie de votre pièce d'identité et un CV

Est-il possible de présenter plus de documents graphiques pour permettre une meilleure compréhension de notre projet ?

Vous pouvez présenter tout ce que vous souhaitez dans la limite des 10 pages A4 et des 5Mo maximum.

Est-il possible de joindre au dossier de candidature du contenu audiovisuel ?

Il est possible de joindre une vidéo ou une animation si cela valorise la présentation du projet. L'idéal est de l'incorporer dans votre dossier de présentation via un lien de téléchargement, ou un lien renvoyant vers une plateforme d'hébergement.

L'évaluation de la candidature comprend-elle plusieurs étapes ?

Oui, elle sera composée de plusieurs étapes : les candidat·es devront d'abord remplir le formulaire en ligne et déposer leur dossier de candidature ainsi que décrit ci-dessus sur une plateforme dédiée entre le 1er octobre 2026, 19h jusqu'au 5 novembre 2026, 23h59. Chaque dossier sera alors étudié par un comité de sélection qui sélectionnera des dossiers finalistes soumis à un jury qualifié. Les finalistes présenteront ensuite leur projet de vive voix (de visu ou en visio) lors d'un échange avec le jury organisé début décembre 2026, à l'issue duquel seront désigné·es 10 lauréat·es.

Quelles réserves de confidentialité et de non divulgation pour les propositions non retenues ?

Les propositions non retenues par la commission technique restent confidentielles. Elles ne seront communiquées qu'avec l'accord écrit du porteur de projet. Les membres du jury s'engagent à la confidentialité des projets et des délibérations

Faudra-t-il remettre des documents pendant le voyage ?

Oui, les lauréat·es partageront, pendant toute la durée du voyage, l'état d'avancée de leurs parcours via différents documents (dessins/photos/textes/enregistrements sonores) pour composer un « live » qui sera diffusé par l'équipe d'Embarquement Immédiat sur des réseaux sociaux ad hoc et plateforme dédiée.

Que faut-il remettre à l'issue du voyage et quand ?

Une rencontre avec l'équipe d'Embarquement Immédiat sera organisée début septembre 2027 pour faire le point sur les projets de restitution. Les lauréat·es remettront leur projet de restitution un mois plus tard. Cette restitution prendra la forme annoncée par les lauréat·es dans le dossier de candidature (ou ainsi que revue lors de l'échange, à l'issue du voyage) et présentera l'analyse issue de la mise à l'épreuve de leur problématique sur le terrain ainsi que les pistes prospectives qu'elle ouvre. Cette restitution comprendra une présentation sur la manière dont les lauréat·es ont vécu l'arpentage des territoires traversés et l'impact du voyage sur le travail d'analyse.

Cette restitution sera-t-elle celle qui sera présentée à l'exposition prévue à la Cité de l'architecture et du patrimoine ?

Non, ces premiers travaux seront retravaillés dans un deuxième temps avec l'équipe d'Embarquement immédiat en prévision de l'exposition à la Cité de l'architecture et du patrimoine, qui sera organisé au printemps 2028. Cette exposition collective sera enrichie par d'autres contenu et proposera une réflexion plus globale portant sur l'importance du voyage initiatique dans la pratique des architectes.